

PRO ATHLE TOUR ADEPS 2014

Réglementation

En 2014, 2 challenges seront organisés :

- le premier, dénommé PRO ATHLE TOUR by ADEPS et concerne le « toutes catégories » ;
- le deuxième, le JEUNES ATHLE TOUR concerne les scolaires et juniors.

Réglementation générale

- Pour être classé au classement général, il faut avoir été classé à 3 meetings du challenge pas nécessairement dans la même épreuve.
- Pour le classement final on ne retient que la meilleure performance (une seule performance).
- Il faut être licencié à un club de la LBFA pour être classé.
- Les récompenses ne sont pas cumulables entre les 2 challenges. Le classement du PRO ATHLE TOUR ADEPS prenant le pas sur celui des jeunes.

Réglementation PRO ATHLE TOUR by ADEPS

- Seules les performances homologuées sont prises en considération.
- Les performances seront cotées à la Table IAAF.
- Le classement sera publié après chaque meeting sur le site de la LBFA.
- Au final, les 12 premiers athlètes classés en fin de saison seront récompensés de bourses allant dégressivement de 2500 € à 150 €.

Réglementation PRO ATHLE TOUR JEUNES

- Seules les performances homologuées sont prises en considération. Ces performances peuvent avoir été réalisées dans une épreuve jeunes ou une épreuve toutes catégories du meeting concerné.
- Les performances sont cotées à la table IAAF.
- Le classement sera publié après chaque meeting sur le site de la LBFA.
- Au final, 10 garçons (5 scolaires, 5 juniors) et 10 filles (5 scolaires, 5 juniors) seront récompensés par de l'équipement JEUNES ATHLE TOUR.
- En fin de saison, un jeune classé dans le classement final du PRO ATHLE TOUR by ADEPS (Dans les 12 premiers) ne pourra pas être classé dans le JEUNES ATHLE TOUR.

Informations complémentaires sur le site Internet de la LBFA www.lbfa.be